

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : prudhommev-cssd-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/d3c407337e1d23caf2c303bf>

Date d'obtention : 2025-02-24 18:55:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit d'une méthode d'intervention qui vise à uniformiser les interventions faites par les intervenants professionnels dans les écoles secondaires afin d'assurer le bien-être des élèves touchés et pour garder leur intégrité. Cette méthode d'intervention nous permet aussi de répondre au besoin plus rapidement et ainsi gère la situation d'une façon plus efficace et rapide entre système (éducation, légale). Je retiens également que cette méthode nous permet d'exercer nos fonctions tout en respectant les lois et ainsi nous protéger dans nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'être non seulement plus confiante pour ce type d'intervention, mais d'être préparé à l'éventualité d'effectuer une intervention de ce genre. Il me permettra d'être mieux dirigé en ce qui concerne le fonctionnement demander et ainsi me permettre d'effectuer mon rôle de soutien professionnel de la façon recommander et DEMANDER. Ainsi, mes interventions seront beaucoup plus propice pour la situation et guider tout en respectant les lois concernant le sujet de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne JAMAIS au grand JAMAIS demander à vérifier les photos. Je vais de plus, faire certain de suivre le protocole à la lettre et en cas de questionnement, j'irais consulter ma direction (qui aura aussi suivi cette formation) afin d'assurer le bon fonctionnement. Mais certe, je ne demanderais jamais à confirmer l'information. Je ne poserais les questions qui sont demander dans l'évaluation et ensuite suivra le protocole. Certe, je doit m'assurer de ne jamais voir les photos afin de conserver l'intégrité de la victime.